



formafon

LA nouvelle approche Compétence

FORMATION

FORMAFON

10 rue de la Mairie
Montjean-sur-Loire
49 570 Mauges-sur-Loire
☎ 02 41 74 09 01
www.formafon.com

TECHNICIEN MÉCANICIEN POLYVALENT EN MAINTENANCE INDUSTRIELLE H/F

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de développer les compétences des salariés ou/et des demandeurs d'emploi dans le domaine de la technique de maintenance industrielle.

A l'issue de la formation, les candidats seront capables de :

- ✓ Savoir assurer en toute sécurité son activité dans le respect humain, organisationnel et matériel.
- ✓ Savoir mettre en application les processus, les règles et les méthodes de travail de maintenance en mécanique, hydraulique, pneumatique, électrique associées aux moyens de productions.
- ✓ Savoir respecter les principes et intégrer les processus de la démarche qualité des entreprises.

TECHNICIEN MÉCANICIEN POLYVALENT EN MAINTENANCE INDUSTRIELLE H/F

EFFECTIF

- ✓ 8 personnes minimum
- ✓ 12 personnes maximum

DURÉE DE FORMATION

- ✓ 308 heures – 44 jours

HORAIRES

- ✓ 08h30 à 12h00 // 13h00 à 16h30

LIEU DE LA FORMATION

« Formafon » loue et équipe un local (atelier + salle de cours) dans le bassin d'emploi concerné par ce besoin, au plus proche des individus et des entreprises qui le composent.

PRÉREQUIS

- ✓ Niveau 3 (*anciennement V*)
- ✓ Maîtrise des 4 opérations de calculs
- ✓ Savoir lire et écrire en français
- ✓ Être manuel(le)
- ✓ Connaissance d'un outil de production nécessaire

VALIDATION DE LA FORMATION

- ✓ Attestation de capacité
- ✓ Habilitation électrique B2V/BR/BC/H0V
- ✓ CACES 3

PROGRAMME

Module 1

Savoir lire un plan

21 heures / 3 jours

Module 2

Réaliser des gammes de montage

14 heures / 2 jours

Module 3

Comprendre les différentes énergies

140 heures / 20 jours

Module 4

Gérer la maintenance industrielle

21 heures / 3 jours

Module 5

Qualité

21 heures / 3 jours

Module 6

Utiliser les automatismes

21 heures / 3 jours

Module 7

Maîtriser les bases de calculs, savoir rendre compte, savoir utiliser l'outil informatique

35 heures / 5 jours

Module 8

Module complémentaire et réglementaire

35 heures – 5 jours